



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-128**

**Séance publique du**

**23 juin 2014**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-46645-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N°2013-701 DU 17 DECEMBRE 2013 PORTANT  
FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation -  
Informatique et RRH  
Département Ressources et Relations  
Humaines

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2014

-----

**Nomenclature : 4.1**

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N°2013-701 DU 17 DECEMBRE 2013  
PORTANT FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le 17 décembre 2013, le Conseil municipal a délibéré sur les ratios pour les avancements de grade au titre de 2014.

L'ajout de nouveaux lauréats de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe modifie le nombre d'agents promouvables pour la voie de l'examen professionnel. Les ratios arrêtés par délibération suite au Conseil municipal du 17 décembre 2013 sont respectivement de 100% pour la voie de l'examen professionnel et de 10% pour la voie de l'ancienneté. L'augmentation du nombre de postes ouverts à l'avancement de grade par la voie de l'examen professionnel permet d'ouvrir, à l'ancienneté, un nombre de postes plus conséquent. Il convient dès lors de fixer un nouveau ratio pour cette dernière voie d'avancement.

Le CTP du 2 juin 2014 a été saisi pour avis.

Le CTP du 2 juin 2014 a également émis un avis favorable pour l'augmentation du nombre de postes ouverts concernant les avancements aux grades d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles. Les ratios arrêtés en Conseil municipal du 17 décembre 2013 doivent, par conséquent, être modifiés.

Cette modification de la délibération n°2013-701 doit être préalable aux travaux de la Commission Administrative Paritaire qui examinera les avancements de grade et qui se tiendra en juin 2014.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en son article 49 modifié par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 en son article 19 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 juin 2014 ;

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

DECIDER de modifier la délibération n°2013-701 concernant les ratios d'avancement pour les grades d'adjoint technique de 1ère classe, d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, au titre de l'année 2014, tels qu'annexés à la présente délibération.

DL.2014-128 - MODIFICATIF DE LA DELIBERATION N°2013-701 DU 17 DECEMBRE 2013  
PORTANT FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**ANNEXE**

**I-NOUVEAUX TAUX DE PROMOTION AU TITRE DE L'ANNEE 2014  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI N° 2007-20 9 DU 19/02/2007**

<b>GRADES</b>	<b>RATIO 2014</b>	<b>OBSERVATIONS 2014</b>	<b>Nombre de Nominations 2012</b>	<b>Nombre de Nominations 2013</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe (ancienneté)	33%	Soit 20 possibilités	50	20
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
ASEM principal 1° classe	100%	Soit 7 possibilités	3	4
ASEM principal 2° classe	70%	Soit 9 possibilités	7	5